

Afin de procéder à l'inscription de votre enfant à l'accueil de loisirs, au périscolaire, à la cantine et/ou aux mercredis éducatifs de l'ACLEF, il est obligatoire de présenter les documents suivants :

- *Fiche inscription annuelle, autorisation parentale et autorisation de départ,*
- *Fiche sanitaire recto-verso,*
- *Document de la CAF indiquant le quotient familial, la valeur du bon CAF,*
- *Copie attestation de sécurité sociale ou carte vitale,*
- *Copie vaccins à jour.*
- *Attestation d'assurance responsabilité civile*
- *Copie de la carte d'identité du responsable légal et de l'enfant*
- *Autorisation de sortie de territoire*

Le règlement se fait impérativement à l'inscription

En cas de dossier incomplet, l'ACLEF se réserve la possibilité de ne pas accepter votre enfant.

Renseignements et inscriptions : 03.87.87.31.13 au Centre Social Joliot Curie tous les jours de 8h30 à 11h30 et de 13h15 à 16h30

Fermé le vendredi après midi

La Direction
